



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE VILLENEUVE  
de la commission chargée de l'examen du préavis n° 09/2017

**« Demande de crédit pour la réalisation des mesures touristiques Phase 1 »**

Président : Alexandre Pastore

Rapporteur : Isabelle del Rizzo

Membres : Robert Conrad  
Vincent Devos  
Nicolas Riesen

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée de rapporter sur le préavis susmentionné s'est réunie en date du 28 septembre dernier afin d'examiner la demande de crédit pour la réalisation des mesures touristiques de la phase 1 du plan d'intentions communiqué par la municipalité lors du dernier conseil communal et destiné à renforcer l'attractivité touristique de notre cité. Madame Annick Morier-Genoud Municipale ainsi que Monsieur Stéphane Fellay de l'agence Experentiel étaient présents à cette séance. La commission les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour toutes les réponses et informations qui lui ont été transmises.

Pour rappel, les éléments financiers cette première phase, d'un montant total de CHF 85'000, représentent essentiellement des dépenses liées à la gestion de projet des phases 1 et 2, à la création d'une identité touristique via l'élaboration d'un logo, à la mise à jour de la signalisation actuelle ainsi qu'à la réalisation d'un plan de ville.

Aussi, la commission s'est interrogée sur la justification et la nature de ces dépenses. Elle s'est en particulier questionnée sur les aspects suivants:

- le thème retenu «La croisée des mondes» est-il définitif? Ou peut-il encore évoluer? Comment peut-on garantir l'adhésion des villeneuvois à cette nouvelle identité?
- comment justifier les CHF 45'000 alloués à la gestion de projet des phases 1 et 2 au regard des informations contenues dans la communication n° 10/2017 relative au plan d'intentions? En effet, il est apparu à la commission que certaines mesures, telles que l'aménagement du giratoire à l'entrée sud, la rénovation du débarcadère, la mise en place d'une station de vélos en libre-service ne relevaient pas de la compétence primaire du prestataire de services mais plus des services communaux ou de la CGN en ce qui concerne le débarcadère. Une partie des mesures envisagées dans cette phase 1, en particulier l'élaboration du plan de ville, ne pourrait-elle pas être assumée par la municipale en charge du dossier plutôt que recourir aux services plus onéreux d'un spécialiste?
- est-il possible d'envisager le soutien financier d'associations pour la promotion touristique de notre région, telles que de Montreux-Vevay Tourisme (MVT) ou Aigle Région? La participation des commerçants et entreprises de notre commune pour l'élaboration du plan de ville a-t-elle été examinée?

Les renseignements obtenus lors de cette séance ont permis de dégager les enseignements suivants :

- il ne s'agit pas d'imposer une orientation touristique définitive mais de concrétiser rapidement les premières décisions conformément à la thématique à laquelle ont abouti les ateliers de travail. Cette première phase permettrait ainsi de tester si la direction donnée est la bonne. Il est vital aujourd'hui de redynamiser le tourisme, de le professionnaliser en créant un logo, une marque qui identifie notre commune. Il faut également accepter que cette thématique ne soit pas parfaite dès le début mais qu'elle se forge et se développe au fil du temps pour, in fine, devenir visible dans un univers de loisirs devenu aujourd'hui considérable.
- les CHF 45'000 alloués à la gestion de projet, certes élevés, paraissent néanmoins justifiés au regard du travail conséquent de coordination entre les différents acteurs de ce projet : politiques, économiques, professionnels du tourisme, acteurs locaux tous domaines confondus. Le cahier des charges comprend également le suivi des diverses mesures, la gestion des risques, l'élaboration de tous les plans d'implantation pour chaque site de la commune amené à être amélioré ainsi que le lancement de la nouvelle identité.  
La personnalité de M. Fellay, doté d'une solide expérience dans le domaine (pour information M. Fellay a conduit pour MVT le processus Enjoy Vevey qui visait à rendre la ville d'Images plus attractive pour ses visiteurs) a fini de convaincre les membres de la commission que seul un professionnel de son envergure était capable de mener à bien un tel projet, compte tenu du contexte extrêmement concurrentiel dans lequel nous nous trouvons.
- enfin, MVT s'est dit prêt à engager la somme de CHF 5'000 dans ces toutes premières mesures et propose ses services pour l'élaboration du plan de ville pour un montant de CHF 5'000, ce qui diminuerait ainsi la facture de cette phase 1 de CHF 10'000.

Après délibérations, les membres de la commission ont estimé que le montant des dépenses projetées était parfaitement justifié. Aussi, la commission propose, à l'unanimité de ses membres d'accepter, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, ce préavis, soit:

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 85'000 pour la mise en place de la phase 1 des réalisations touristiques décrites dans le préavis n° 09/2017,**
2. **de l'autoriser à financer ce montant par la trésorerie courante,**
3. **de l'autoriser à amortir cette somme sur 3 ans.**

Villeneuve, le 20 octobre 2017

Pour la commission ad hoc

Le président

Alexandre Pastore



Le rapporteur

Isabelle del Rizzo

